



Public concerné

- Chef d'entreprise (artisans, commerçants...), conjoint, salarié, ...

Prérequis

- Aucun prérequis

Nombre de participants

- 6 à 8 stagiaires
- À déterminer si formation intra-entreprise

Durée - Horaires

- 3 jours
- De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- Durée adaptée si formation intra-entreprise

Tarifs

- **Tarif (journalier) artisan / conjoint avec statut :** 210 euros, prise en charge de la formation FAFCEA selon critères d'éligibilité.
- **Tarif (journalier) autres publics :** 210 euros, prise en charge possible de la formation selon statut. Contactez votre conseiller.

Ce tarif est applicable aux formations suivies en présentiel ou distanciel.

- **Tarifs préférentiels**, pour certaines de nos formations, si financement par le compte personnel de formation : <https://www.compteformation.gouv.fr>

- **Tarif intra entreprise :** Sur demande

Dates et lieu de formation

Pour 2022

- Les 21-28/03-04/04, 13-20-27/10
- Date à définir si formation réalisée en intra-entreprise
Formation proposée à **Tours**

MAITRE D'APPRENTISSAGE

EN ENTREPRISE ARTISANALE TPE - PME

Objectif général

- Accompagner le jeune et lui transmettre ses savoir-faire

Objectifs pédagogiques

- Connaître le rôle du maître d'apprentissage
- Favoriser l'intégration rapide de l'apprenti dans l'entreprise
- Encourager, créer le partenariat et l'équipe pédagogique du CFA

Programme

• Améliorer l'accueil et l'intégration de l'apprenti

Evaluer et déterminer les besoins en recrutement et le profil du candidat
Nommer le/les maître(s) d'apprentissage au regard du niveau du diplôme préparé par l'apprenti

Rédiger l'annonce, mener les entretiens de recrutement

Evaluer les candidatures en fonction des exigences et contraintes de l'entreprise

Contractualiser la collaboration tripartite dans le respect de la réglementation

• Accueillir et intégrer l'apprenti dans l'entreprise

Préparer l'accueil de l'apprenti

Présenter l'entreprise, le métier, l'organisation du travail à l'apprenti

Spécifier à l'apprenti les règles d'hygiène et de sécurité à respecter, les obligations et droits de l'apprenti, du maître d'apprentissage et de l'entreprise dans l'exécution du contrat

Créer une relation partenariale entre le maître d'apprentissage, l'apprenti et le CFA au moyen d'une communication écrite et orale adapté

• Identifier les compétences à développer et organiser le parcours de l'apprenti dans l'entreprise

Déterminer les compétences à acquérir selon le référentiel diplôme et en lien avec le CFA

Organiser la progression pédagogique de l'apprenti en vue de l'acquisition de compétences attendues et en lien avec le CFA

• Transmettre et évaluer les compétences et les savoir-faire acquis et à acquérir en situation de travail au sein de l'entreprise

Evaluer le profil socio-professionnel de l'apprenti en vue d'établir une communication adaptée

Organiser des situations de travail pour évaluer les compétences acquises, en cours d'acquisition

Définir les critères d'évaluation au regard du contenu du diplôme

Adapter le parcours d'apprentissage aux résultats de l'évaluation de l'apprenti, à ses besoins de progression, aux impératifs et contraintes de l'entreprise

Restituer le niveau de compétences acquis à l'apprenti et au référent du CFA

Utiliser une communication adaptée dans des contextes de conflits, sur le terrain et/ou en groupe



Renseignement et inscription

Votre contact formation :

Annick MASSINA
02 47 25 24 29

Formation-continue.37@cma-cvl.fr

HANDICAP

Référent handicap du centre de formation

Elodie BEUGNON
02 47 25 24 93

Formation-continue.37@cma-cvl.fr

L'établissement s'est doté d'une capacité à étudier, au cas par cas, les besoins spécifiques des candidats qui voudront postuler à une formation afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.

- ORGANISME DE FORMATION
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre – Val de Loire

N° de SIRET
130 027 980 00015

N° de déclaration d'activité :
enregistré sous le numéro
24450381045

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

- SITE DE FORMATION DE
L'INDRE ET LOIRE :

36-42 Route de Saint-Avertin
CS 50412
37204 TOURS CEDEX

N° de SIRET
130 027 980 00072

Formateur

• Notre organisme de formation met à disposition des formateurs dont le profil est en adéquation avec la formation visée. Le nom du formateur vous sera communiqué sur la convention professionnelle de formation.

Méthodes et moyens pédagogiques

• Pédagogie active et ludique : formation pratique qui alterne des études de cas réels, des simulations et des entraînements aux méthodes de motivation - certains exercices peuvent être filmés - identification pour chaque participant des points forts et des axes de travail - un apport méthodologique est apporté afin que le participant dispose de référentiels directement applicables.

Documents remis

• Un support de cours sur les outils et les méthodes est remis à chaque participant.

Indicateur de performance

• La satisfaction est recueillie via nos enquêtes sous notre outil HSW-Formaeva. Elles sont à remplir en ligne à la fin de chaque formation (à 10 jours puis à 2 mois).

Dispositif d'informations et de positionnement des stagiaires

- En amont de la formation, **entretien de positionnement** est réalisé pour évaluer le besoin du stagiaire et l'orientation vers l'action de formation adaptée à son besoin.
- A l'occasion des échanges, **un questionnaire** est complété et permet au conseiller d'identifier le parcours passé et les attentes du stagiaire afin de personnaliser et individualiser la formation. Une synthèse est ensuite remise au formateur, avant l'entrée en stage.
- A l'issue de l'entretien, le **programme détaillé** de la formation est remis au candidat.

Toute information demandée à un stagiaire a un lien direct avec la formation et reste confidentielle.

Prise en compte de l'appréciation des stagiaires

• Lors de la dernière séance de la formation il sera demandé à chaque stagiaire de compléter une **enquête de satisfaction** sur le déroulement de la formation. Avec l'appui externe de la société **Horizontal Software un questionnaire à « chaud »** est envoyé dans les 10 jours **puis un questionnaire à « froid »** dans les 2 mois après la formation.

Évaluation des acquis de la formation

• A la fin de la formation il est remis **une attestation** pour mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques, formulés en termes de « être capable de ». Elle **mesure les capacités développées en formation**, qui pourront être mises en œuvre dans une situation sociale ou professionnelle, en fonction de l'environnement de l'entreprise. Cette évaluation est élaborée par le formateur à partir des situations pédagogiques utilisées et impliquant le stagiaire.

Suivi Post Formation

• **Un suivi individuel peut être proposé.** Le formateur intervient pour vous aider à mettre en place les outils et les méthodes étudiés (devis sur demande).

Bilan pédagogique du stage

• Le formateur établit un bilan pédagogique synthétique qui est transmis pour validation au responsable du service ou au coordinateur pédagogique.